Il m'est particulièrement agréable de vous accueillir ici dans votre deuxième pays, avec l'importante délégation qui vous accompagne, à l'occasion de la tenue de la 6ème session du Comité Bilatéral Frontalier. Soyez les bienvenus.

Votre présence ici en Algérie est le signe du renforcement continu de nos relations depuis la création de ce mécanisme frontalier en 1997, un espace d'échange et de concertation dans les différents domaines de coopération au profit de nos populations frontalières.

Notre rencontre aujourd'hui est également un témoignage renouvelé d'amitié entre nos deux pays, et de fraternité entre les peuples algérien et nigérien, ayant eu l'un et l'autre à consentir de lourds sacrifices pour le recouvrement de leur liberté.

Notre rencontre s'inscrit certainement dans la volonté de nos deux pays frères d'intensifier une dynamique de coopération fructueuse et au service du bien être de nos deux peuples, conformément aux orientations et directives de leurs Excellences, Messieurs Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, et Issoufou MAHAMADOU, Président de la République du Niger.

Le 18 décembre 2017, j'ai eu l'honneur d'assister à la célébration de la fête nationale du Niger, un évenement glorieuse hautement symbolique.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler mes sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qui m'ont été réservés.

Nos relations, cher frère, sont profondément ancrées dans l'histoire, nous sommes un seul peuple. Ces relations fraternelles et amicales, tant jalousées par certains qui tentent d'y nuire. Permettez- moi de dire que leurs tentatives sont vaines et le seront toujours, car nos liens historiques sont solides, nos liens sont forts par le partage des défis communs. L'Algérie sera toujours fidèle à sa tradition, solidaire avec nos frères nigériens.

Nous nous rejoignons certainement dans les mêmes préoccupations en ce qui concerne la situation régionale présente et les nombreuses menaces qu'elle fait peser sur la sécurité de notre région, en l'occurrence le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la migration irrégulière.

Notre rencontre intervient également dans un climat de persistance de la détérioration de la situation sécuritaire dans toute la région sahélo-saharienne, qui nous interpelle à l'intensification de la coordination sécuritaire, notamment entre les pays du champ dans le cadre du CEMOC.

Nous partageons plus de 950 km de frontières terrestres et nous accordons une attention toute particulière à la sécurité et au développement de nos zones frontalières communes.

Les défis et les menaces transfrontaliers communs nous imposent une coordination plus efficace de nos actions et une forte impulsion aux mécanismes mis en place.

Pour faire face à ces menaces, le renforcement de la coopération frontalière est crucial pour répondre au double défi de la sécurité et du développement, et surtout donner aux populations frontalières, les jeunes en particulier, de vraies raisons d'espérer en un lendemain meilleur.

Et afin d'arriver à cette finalité, nous devons être très réactifs et surtout créatifs et explorer tous les créneaux possibles pour proposer des idées novatrices qui contribueront à la sécurisation et au développement de la zone frontalière commune.

Monsieur le Ministre d'Etat.

Les Zones Frontalières présentent aujourd'hui une problématique spécifique d'aménagement du Territoire, des dynamiques de développement en retard de développement, accessibilité défaillante, bases productives, services et équipements insuffisants, ce qui alimente en effet les flux migratoires vers les régions du Nord et renforce de la sorte les déséquilibres entre les territoires.

De ce fait, le renforcement et le développement économique des zones frontalières, zones potentiellement sensibles doit avoir comme objectif principal de structurer leurs capacités de développement endogène et de surmonter leurs difficultés structurels. Les zones frontalières, font aujourd'hui, l'objet d'une attention particulière de la part de son excellence Monsieur le président de la République et du Gouvernement, qui s'attelle à la mise en place d'un programme d'actions spécifiques pour leur développement et l'amélioration des conditions de vie de leur population.

Ce programme d'actions, veille à la correction des déséquilibres territoriaux qui caractérisent ces zones et tend à réduire sinon écarter ces tendances et, dans la mesure du possible, envisager des solutions de rééquilibrage aussi bien dans un cadre national que par la mise en place des politiques coordonnées d'aménagement avec les pays frontaliers.

Il s'agit dans ce cadre, de valoriser au mieux l'effet frontière et d'anticiper le développement possible de relations transfrontalières plus variées et plus soutenues dans le cadre général d'une intégration transfrontalière croissante.

Dans ce contexte, l'Algérie continue d'entreprendre de véritables initiatives à l'échelle de l'Afrique et du Maghreb pour faire de ces espaces frontaliers des territoires ressources.

Face à l'aggravation du phénomène de l'immigration clandestine, nos deux Etats sont dans l'obligation de renforcer la coopération bilatérale dans la lutte contre ce phénomène et ses filières criminelles.

Le développement de ce phénomène de plus en plus préoccupant, de jour en jour, nous interpelle également à intensifier nos efforts dans la lutte contre les réseaux de passeurs et de la traite des personnes, ainsi que la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

Notre pays qui œuvre inlassablement à faire face au fléau de la migration illégale et prévenir les risques qui en découlent, est aujourd'hui confronté à une compagne de dénigrement sans précédent.

L'Algérie a toujours soutenu les migrants africains et ne ménage aucun effort humanitaire pour leur venir en aide.

La qualité des relations de coopération qui lient nos départements ministériels, est dense et encadrée par le mécanisme de coopération frontalière -CBF- qui a donné des résultats appréciables dans différents domaines de la coopération bilatérale, notamment par un renforcement de la concertation bilatérale frontalière.

Un exemple hautement significatif est l'organisation d'une rencontre entre les walis de Tamanrasset et Illizi et les Gouverneurs nigériens, tenue à la wilaya de Tamanrasset les 10 et 11 octobre 2016.

Dans cette perspective, notre session est une occasion pour procéder à une évaluation exhaustive de l'état d'avancement des recommandations convenues lors de la précédente session, et de tracer de nouveaux jalons dans les perspectives de notre coopération frontalière.

Dans ce cadre, je saisis cette occasion pour demander à nos experts d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces recommandations, ainsi que l'établissement d'un plan d'action objectif clair et réalisable en vue de sécuriser et de développer la zone frontalière commune

Cette rencontre sera un important tournant dans nos efforts collectifs pour hisser notre coopération vers une nouvelle étape qualitative et de réaffirmer notre engagement commun pour le développement socioéconomique de la zone frontalière commune et la sécurité de nos deux pays.

Enfin, je ne peux que souhaiter plein succès dans leurs travaux aux délégations des deux pays qui, j'en suis persuadé, ne ménageront aucun effort pour identifier les solutions les plus adéquates pour concrétiser notre souci partagé de consolider la coopération frontalière dans l'intérêt de nos deux pays et de nos deux peuples.

Je vous remercie pour votre aimable attention.